

## ARRETE DU MAIRE

### PORTANT REGLEMENTATION PROVISOIRE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC SUR LA RUE DES FRENES

Le Maire d'Aucamville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Pénal,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Considérant la demande de l'entreprise France Charpentes en date du 20 juin 2023,

Considérant que pour permettre la rénovation d'une charpente et assurer la sécurité des personnes chargées de sa réalisation et des usagers de l'espace public il y a lieu de réglementer l'occupation du domaine public selon les dispositions suivantes,

### A R R E T E

**Article 1 :** L'entreprise France Charpentes est autorisée à déposer une benne et un chariot rotatif sur l'espace vert situé rue des Frênes dans sa portion comprise entre l'intersection avec le chemin des Bourdettes et le n°2 de la rue des Frênes.

Cette réglementation sera applicable du mercredi 21 juin 2023, 7 heures au vendredi 30 juin 2023, 19 heures.

**Article 2 :** L'entreprise intervenante devra remettre en état l'espace vert à l'issue des travaux.

**Article 3 :** L'entreprise autorisée à occuper le domaine public est France Charpentes, Zone Industrielle de Barres, 82100 CASTELSARRASIN.

**Article 4 :** La signalisation de chantier sera mise en place, entretenue et déposée sous le contrôle de la Police municipale, par l'entreprise ou la personne chargée des travaux.

**Article 5 :** La Brigade de Gendarmerie locale, la Police municipale et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté. L'affichage de l'arrêté sur la zone de travaux est à la charge de l'entreprise mandatée.

**Article 6 :** Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le *Tribunal administratif de Toulouse 68 Rue Raymond IV, 31000 Toulouse* ou sur l'application informatique *Télérecours*, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Aucamville, le 20 juin 2023

Le Maire,

Gérard ANDRE

Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui vous concernent (article 34 de la « loi informatique et libertés » du 6 janvier 1978. Pour l'exercer contacter la mairie).

**MAIRIE :** place Jean Bazerque, 31140 AUCAMVILLE ■ Tél. 05 62 75 94 94 ■ fax. 05 62 75 94 98 ■ [mairie@ville-aucamville.fr](mailto:mairie@ville-aucamville.fr)

**ADRESSE POSTALE :** CS 80213 AUCAMVILLE ■ 31142 SAINT-ALBAN CEDEX